



**DÉCISION**  
**CONCLUSION D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS 2022**  
**AVEC L'ASSOCIATION MULTISERVICES**  
7.5 - Subventions

GS/JLC/OP/CM/JP  
N°D2022-091

***Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu l'arrêté n°2013093-0003 du 3 avril 2013 portant création de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1<sup>er</sup> janvier 2014,***  
***Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,***  
***Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, notamment l'article 5.1.a. (en matière de développement économique),***  
***Vu la délibération n°2015-366 du Conseil communautaire du 14 décembre 2015 définissant l'intérêt communautaire de la compétence Développement économique,***  
***Vu le 3° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant inférieur à 23 000 € et prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toute convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la communauté d'agglomération ou ayant pour objet la perception d'une recette non fiscale ou dont les engagements financiers sont inférieurs à 23 000 € HT sur un exercice civil,***  
***Vu l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2022 du budget principal de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,***  
***Vu le projet de convention annuelle d'objectifs pour l'année 2022 avec l'association MULTISERVICES,***

**Considérant** que MULTISERVICES permet à des citoyens en difficulté de travailler et de construire leurs parcours d'insertion afin de faciliter leur intégration dans l'entreprise, ainsi que l'émergence des projets d'économie solidaire, espace associatif, chantiers d'insertion,  
**Considérant** que MULTISERVICES accompagne des salariés en insertion à trouver des emplois dans des secteurs d'activités tels que l'entretien et le nettoyage de bâtiments, l'entretien des espaces minéraux et végétaux, la polyvalence (vitrierie, déménagement, tonte et débroussaillage, collecte des encombrants, le service à la personne, ménage, jardinage, etc.),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220803-D2022-091-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2022

**Considérant** que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite soutenir financièrement ce projet d'intérêt économique général initié et mis en œuvre par l'association MULTISERVICES,

**Considérant** que dans ce cadre, une convention d'objectifs définit les modalités de collaboration, notamment financières, entre l'association MULTISERVICES et la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux,

## D É C I D E

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** une convention annuelle d'objectifs pour l'année 2022 avec l'association MULTISERVICES pour un montant de subventions de 9 000 €.

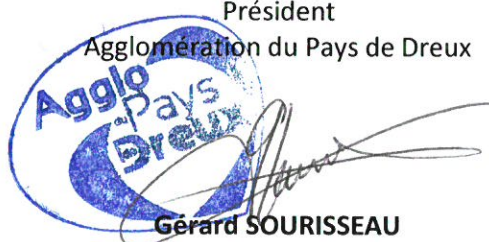
**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'association MULTISERVICES et une autre au comptable public de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 03 AOUT 2022

Président  
Agglomération du Pays de Dreux



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 03 AOUT 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220803-D2022-091-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2022

4 rue de Châteaudun ■ BP 20159 ■ 28103 DREUX cedex  
Tel. 02 37 64 82 00

WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR     